

**REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 MARS 2023**

Salle du conseil

Procès-verbal

Date de convocation : 2 mars 2023

Étaient présents : Philippe BERNARD, Maire ; Agnès BOISSON, Thierry CHAUVIGNÉ, Marie-Geneviève BOISSINOT, Dominique MARTIN, Adjoints ; Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS, Laurent BOSSOREIL.

Secrétaire de séance : Damien CHARBONNIER.

Le PV du 9 février 2023 est validé à l'unanimité.

**1) Soutien à l'Investissement**, la commune sollicite une aide financière auprès du Département de Maine-et-Loire à hauteur de 20% des dépenses estimés à 571 609,50 euros H.T. pour les travaux d'aménagement et sécurisation de la traversée du bourg (RD748).

**2) Kilomètres non roulés**, selon le contrat auto les Assurances Mutuelles du Mans remboursent à la commune les sommes de 31 euros pour le Renault Trafic et 80 euros pour le Fiat Ducato pour les kilomètres non parcourus de l'année 2022.

**3) Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies**, le conseil municipal accepte de renouveler l'adhésion au groupement et de signer la convention auprès du SIEML.

**4) Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public**, le conseil municipal accepte de verser la participation au SIEML pour le remplacement des projecteurs du terrain synthétique par des projecteurs LED. Le coût à la charge de la commune s'élève à 32 630,94 euros net de taxe.

**5) Aide financière « Fonds Vert »**, la commune sollicite cette aide, la plus élevée possible, auprès de la Préfecture concernant l'opération citée à l'alinéa 4 dans le cadre de la performance environnementale sur la rénovation des parcs luminaires d'éclairage public par l'utilisation de luminaires LED de manière à réduire le niveau de consommation.

**6) Mission de coordination SPS (Sécurité Protection Santé)**, pour les travaux d'aménagement et sécurisation de la traversée du bourg, il est nécessaire de choisir une entreprise pour cette mission. 2 entreprises sur 3 ont répondu à la demande. Le conseil municipal à l'unanimité à opter

pour Anjou Maine Coordination d'Angers. Le coût de la prestation s'élève à 2 122,00 euros H.T.

**7) Vote des subventions 2023 suite**, le conseil municipal attribue les montants suivants :

Garderie périscolaire	400,00 €
Restauration scolaire Le Prieuré	20 000,00 €
Les Assistantes Maternelles du Vihierois	90,00 €
Centre Social Culturel « Le Coin de la rue »	12 473,85 €
Initiatives Emplois	484,00 €

**8) Participation communale au frais de fonctionnement de l'école privée de Montilliers**, le conseil municipal attribue un montant de 690 € à tous les élèves de l'école pour l'année 2023. La participation sera versée en 3 fois selon l'effectif au 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mars et 1 septembre.

**9) Défibrillateurs**, le conseil municipal décide de passer un contrat de maintenance « sérénité » pour l'entretien et les interventions de réparations de notre parc de défibrillateurs avec la société Urgence Secours Equipement de Briollay (49). Le coût annuel est de 290 euros H.T. par appareil. La durée du contrat est établie sur une période renouvelable de 4 ans.

**10) Convention d'adhésion à la mission de conseil en énergie**, le SIEML propose de mettre ses compétences au service de la collectivité dans le cadre de la rénovation énergétique de son patrimoine et de la maîtrise de ses consommations d'eau et d'énergie. Le conseil municipal décide de signer cette convention et de lancer le diagnostic énergétique des bâtiments communaux. Le coût est de 0,50 €/hab/an soit 620 €/ an sur 3 ans.

**Comptes rendus des commissions municipales**

♦ **Voirie** : le chemin des bordages est réouvert à la circulation.

♦ **Espaces Verts** : réception de devis d'Espace Créatic pour de nouvelles tables et remplacement des barrières abimées sur l'aire des Prés Naîteaux, ainsi que des bordures pour terrain de pétanque au jardin public.

♦ **Gestion salles** : réception de devis pour modifier la passerelle au-dessus de la scène et modification du sas de la régie de la MCL Le lys.

♦ **Employés municipaux** : les agents techniques accueillent Mathis, stagiaire, du 6 au 17 mars.

♦ **Fêtes et Cérémonies** : les illuminations de Noël 2023 sont choisies.

#### **Affaires diverses :**

▫ **Commission Communale Impôts Directs** : réunion le 17 mars 2023 à 14h avec la présence du géomètre du cadastre pour examiner les modifications de valeurs locatives.

▫ **Commission Urbanisme** : réunion le mardi 28 avril à 19h.

**La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le jeudi 21mars 2023 à 20h30.**